

## **Aide sociale de la ville de Saint-Gall: Aide sociale financière**

Toute personne se trouvant dans une situation financière critique temporaire ou durable et ne pouvant pas y remédier à temps ou pas du tout malgré ses propres efforts a droit à une aide financière tant que son lieu de résidence se trouve dans la ville de Saint-Gall. Les prestations d'aide sociale sont calculées de manière individuelle, le montant dépendant de la situation personnelle, des coûts de la vie du demandeur et du niveau de ses revenus.

### **Inscription / Déclaration du droit**

Pour vous inscrire ou obtenir des renseignements généraux sur la clarification du droit à des prestations de l'aide sociale, vous devez venir en personne aux services sociaux aux heures suivantes (sans rendez-vous): du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30. Une carte d'identité en cours de validité est nécessaire pour s'inscrire. La suite de la procédure sera expliquée au cours d'un bref entretien personnel. L'entretien se déroulera en allemand.